C/2024/1927

28.2.2024

Avis à l'attention de certaines personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues à l'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074 du Conseil et à l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2063 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela

(C/2024/1927)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de M. Carlos Alberto CALDERÓN CHIRINOS (n° 21), de M. Rafael Antonio FRANCO QUINTERO (n° 23), de M^me^ Tania D'AMELIO CARDIET (n° 49) et de M. José Miguel DOMÍNGUEZ RAMÍREZ (n° 50). Ces personnes sont inscrites sur la liste figurant à l'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074 du Conseil [1] et à l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2063 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de motifs d'inscription modifiés.

Ces personnes sont informées qu'elles peuvent adresser au Conseil, avant le 7 mars 2024, une demande en vue d'obtenir les motifs envisagés pour le maintien de leur désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 295 du 14.11.2017, p. 60.
[2] JO L 295 du 14.11.2017, p. 21.